

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 21

Séance du : 15 octobre 2024

Objet : CAV - Convention d'adhésion au marché Telecom Resah Orange

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine des centrales d'achat du marché Télécom,

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions du CCTP ACCORD-CADRE N° 2023-R109-002 et N° 2023-R109-001 pour l'adhésion au Marché RESAH Orange,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'adhésion au marché RESAH Orange jusqu'au 31/07/2028 dont les CCTP et CCAP joints au présent rapport.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA